

Syndicat des étangs

Libres propos sur la pollution des eaux

LIBRES PROPOS SUR...

LA POLLUTION DES EAUX

Même si cela n'était pas le but souhaité par les pouvoirs publics, on peut se féliciter de certaines mesures imposées dans le cadre de la réglementation des étangs quant à la réduction du volume des emprunts d'eau des 2/3 des émissaires amont.

Autrefois la règle admise était souvent de laisser le ruisseau remplir la retenue aménagée au fond du bassin, le trop plein rejoignant son lit naturel en aval. Mais la conséquence était de réceptionner un fort volume d'eau à assainir pour des étangs de petits volumes, car on sait qu'aujourd'hui, malheureusement, les ruisseaux sont fortement contaminés par les effluents chimiques des pesticides agricoles lessivés par les précipitations.

En conséquence, l'obligation de réduction des emprunts d'eau revient à donner une bouffée d'oxygène à nos étangs. Malheureusement ce sont les cours d'eau aval qui voient leur taux de pollution s'accroître, étant privés d'une grande partie de la capacité d'épuration des plans d'eau. Rappelons que le coefficient d'épuration d'un étang par effet de lagunage peut être jusqu'à 300 fois supérieur à celui d'un grand lac, toutes proportions gardées.

L'autorisation donnée par le Président du Conseil de l'Europe en 2008 de pouvoir accroître de 40% les déversements de produits chimiques « phytosanitaires » ne va certes pas dans le sens de l'amélioration de la qualité des eaux telle que souhaitée par le PNSE II (Plan National Santé Environnement)...On a calculé que si les subventions attribuées plus ou moins directement au soutien des lobbies agrochimiques étaient plutôt investis dans le développement de la recherche en agrobiologie et dans ses applications (pourtant la seule issue à long terme) le problème de la qualité des eaux serait en grande partie réglé. Mais comme il faut un bouc émissaire pour masquer le vrai problème, on préfère accuser les étangs. Les forces de police qui obéissent sagement aux directives officielles traquent la moindre coulée d'eau trouble lors des vidanges d'étangs, au lieu d'effectuer des prélèvements d'eau dans les ruisseaux pendant les périodes de traitements agricoles.....

Il faut savoir qu'à moins d'un accident grave, tel qu'une rupture de digue d'étang pouvant entraîner un déversement massif de vase dans un petit cours d'eau proche, chose heureusement rarissime, une « pollution » organique par écoulement d'eau chargée de sédiments vaseux ne peut en aucune façon être comparée avec les pollutions chimiques quasi permanentes d'origines agricoles, industrielles, urbaines, qui contaminent non seulement les cours d'eau mais aussi les nappes phréatiques. Ces nappes sont ce que nous léguons aux générations futures, car pour les plus profondes d'entre elles, il faudra plusieurs siècles pour les régénérer.

Une « pollution » organique est un phénomène naturel que la nature est habituée à traiter depuis toujours, parce qu'inscrite dans les cycles biogéochimiques et dont l'épuration est rapide grâce au travail des bactéries et à l'oxygène dissous.

La vase qui s'accumule dans le fond des étangs ou des rivières, due à une accumulation des sédiments minéraux mélangés à des végétaux décomposés n'est pas un matériau toxique mais un substrat qui génère la vie à partir des microorganismes car en son absence, ces milieux seraient stériles. On voit bien qu'après de gros orages les ruisseaux qui charrient des eaux boueuses peuvent s'éclaircir en quelques heures. Les poissons y sont habitués et nombreux sont ceux qui peuvent rester envasés quelques heures voire plusieurs jours sans dommage.

Après la disparition de la truite fario, du fait de l'accroissement des pollutions toxiques et de l'acidification des eaux, peut on aussi tenir les étangs pour responsables de la raréfaction de nombreuses espèces d'insectes utiles, comme les coccinelles, les abeilles, carabes, et autres

prédateurs des ravageurs des cultures, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux ?

A noter que la truite fario qui était présente autrefois dans les cours d'eau des grandes régions agricoles telles que la Beauce, la Brie ou la Champagne y a quasiment disparu bien que le nombre d'étangs y soit insignifiant....

En un siècle la France a fait disparaître les 2/3 de ses zones humides et le phénomène s'accroît depuis ces dix dernières années, mettant en grand danger nos réserves d'eau douce souterraines qui y sont liées.

Les écosystèmes palustres, si riches et si variés, sont indispensables au maintien de la biodiversité. 50% des espèces d'oiseaux dépendent des zones humides qui abritent 30% des espèces végétales remarquables et les 2/3 des poissons consommés.

Une journée mondiale leur est dédiée, ainsi qu'à la convention RAMSAR, signée en 1971, relative à la protection des zones humides et à leur biodiversité*.

Le thème de l'édition 2009 est relatif aux bassins hydrographiques et à leur gestion.

Mais une journée pour sensibiliser l'opinion publique, est ce suffisant pour changer un processus de destruction qui fonctionne 365 jours par an ?

Combien de nouveaux étangs faudrait il aménager pour pallier à ce phénomène d'auto destruction de notre biosphère ?

Et surtout combien de temps faudra t il encore pour que tous ceux qui ont pouvoir de décision en prennent conscience et décident enfin les véritables mesures qui s'imposent sur le long terme au lieu de perdre leur temps, ainsi que les deniers publics, à lutter contre les étangs ?

Les 9 points abordés lors de la journée mondiale des zones humides sont détaillés dans une plaquette téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.ramsar.org/wwd/9/cd/wwd2009-leaflet-low-f.pdf>

Guy Christian CANAT, Animateur Nature.